Réf. : SCBD/IMS/JMF/NP/YX/88707 Le 18 février 2020

**N O T I F I C A T I O N**

**Décision 14/23, Mécanisme de financement : Évaluation du montant des fonds nécessaires à l’application de la Convention et de ses protocoles pour la huitième période de reconstitution du Fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial, de juillet 2022 à juin 2026**

Madame, monsieur,

J’ai le plaisir d’informer les Parties sur l’évaluation du montant des fonds nécessaires à l’application de la Convention et de ses protocoles pour la huitième période de reconstitution du Fonds d’affectation spéciale du Fonds pour l’environnement mondial, (FEM-8, de juillet 2022 à juin 2026) à la demande faite par la Conférence des Parties dans la décision 14/23.

Conformément au mandat de l’évaluation adopté par la Conférence des Parties dans sa décision 14/23, une équipe de trois experts a été contractée par le Secrétariat dans le cadre d’un concours mené conformément aux règles des Nations Unies en tenant compte également des critères énoncés dans la décision. De courtes biographies des membres de l’équipe d’experts sont jointes en annexe à cette notification.

L’évaluation du montant des sommes nécessaires pour la huitième reconstitution du Fonds pour l’environnement mondial (FEM-8) profite du généreux soutien financier du gouvernement de la Suède et de l’Union européenne.

Conformément au mandat de l’étude, l’équipe d’experts a élaboré un questionnaire qu’il a rendu disponible sur le site Web de la Convention à : <https://www.cbd.int/financial/gef8needs.shtml>, ainsi qu’une orientation pour y répondre.

Les Parties admissibles au soutien du FEM sont invitées à utiliser le questionnaire pour fournir au Secrétariat de l’information sur les projets envisagés pour la FEM-8 à secretariat@cbd.int dès que possible et au plus tard le **22 mars 2020**.

Le Secrétariat facilitera les séances d’information de l’équipe d’experts à l’intention des Parties et des autres parties prenantes, y compris les groupes régionaux, du 23 au 29 février 2020, à Rome, en Italie, en marge de la deuxième réunion du Groupe d’experts sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, notamment lors d’une réunion informative qui aura lieu le mercredi 26 février 2020. L’équipe rencontrera également les représentants des Parties en marge de la réunion et par des moyens virtuels.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l’expression de mes sentiments les meilleurs.

Elizabeth Maruma Mrema

Secrétaire exécutive intérimaire

*Annexe*

**Équipe d’experts pour la préparation du rapport sur l’évaluation complète du montant des fonds nécessaires et disponibles pour l’application de la Convention pour la période   
juillet 2022 à juin 2026**

**Ravi Sharma**, est un citoyen indien. Il a occupé le poste de directeur de la mise en œuvre et du soutien technique au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique pendant 10 ans. Il cumule 30 ans de succès en établissement de stratégies, en mise en œuvre et en défense des programmes environnementaux mondiaux et innovateurs pour le Programme des Nations Unies pour l’environnement, le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) et des organes de réflexion en Inde et au Kenya. Au cours de cette période, il a conçu et exécuté plus de cent projets nationaux et mondiaux, régionaux et nationaux sur les changements climatiques et la biodiversité, et orchestré plus de 50 négociations sur les politiques internationales et ateliers techniques. Au cours de son service à la CBD, il a surveillé les relations de celle-ci avec le FEM et les questions de mobilisation des ressources, et il a facilité le premier et le deuxième rapports du Groupe d’experts de haut niveau sur l’évaluation mondiale des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020. Il agit actuellement en tant que conseiller sur le cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 auprès de groupes de conservation, auxquels il offre un soutien technique pour l’examen des projets au titre d’un programme mondial sur les changements climatiques, fournit une assistance dans le cadre d’un programme visant à transférer les risques par le biais d’une assurance pour les micro-cultures dans les fermes, et offre aux fermiers un dédommagement découlant des chocs climatiques, etc. Il détient une maîtrise en économie et un certificat en gestion, spécialisé en gestion de l’environnement.

**Stéphanie Mansourian**, est une citoyenne suisse et égyptienne. Elle est consultante environnementale depuis 15 ans et aussi adjointe à la recherche à l’Université de Genève. Ses travaux des 25 dernières années ont porté sur tout un éventail de sujets environnementaux tels que la restauration, la pollution de l’air, la gouvernance environnementale, les aires protégées et les partenariats de durabilité, pour n’en nommer que quelques-uns. Elle a été aux premières lignes du développement de la restauration des paysages forestiers (RPF) lorsqu’elle gérait le programme apparenté de la WWF. Depuis cette époque, elle a obtenu un doctorat portant spécifiquement sur les défis de gouvernance en lien avec la RPF, à partir de ses observations des programmes et projets de RPF. Elle utilise une approche intégrée dans ses travaux et cherche à l’étendre à d’autres disciplines, lorsque c’est possible. Elle agit en qualité de consultante auprès d’ONG, de conventions, d’agences de l’ONU et de fondations. Ses engagements bénévoles incluent un siège au conseil d’administration de la Fondation Audemars Watkins, un poste de membre de la Société de restauration écologique et un poste de coordonnatrice adjointe du Groupe de travail de l’Union internationale des instituts de recherches forestières sur la « transformation des paysages forestiers pour le futur bien-être du climat et des êtres humains ». Elle a publié trois livres et plusieurs articles dans des revues dont les articles sont examinés par des pairs.

**Yasha** **Feferholtz**, citoyen du Chili, est fellow à EcoHealth Alliance, où il consacre ses efforts et offre ses conseils sur des projets financés par USAID et DTRA pour le développement durable et la santé économique en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande, en Afrique du Sud, au Bangladesh et au Liberia. Il réalise régulièrement des analyses économiques pour promouvoir des politiques sur le développement durable et la conservation dans les projets mondiaux. Yasha a dirigé des études sur l’impact économique des maladies infectieuses en émergence, l’allocation de ressources mondiales au projet mondial sur le virome humain, l’établissement de la valeur économique des services écosystémiques des forêts et de la santé, les analyses coûts-avantages pour le virus de la rage en Asie et le virus de la fièvre de la vallée du Rift en Afrique, les impacts économiques du commerce mondial d’espèces sauvages, et la modélisation intégrée des évaluations pour comprendre les impacts environnementaux de la dégradation des ressources naturelles. La plupart de ses travaux sont appliqués aux politiques publiques. Il est coauteur de plusieurs articles et rapports examinés par des pairs dans les domaines du développement économique durable, de la conservation et de la santé. Après obtenu son diplôme en finances, Yasha a obtenu un doctorat en économie, spécialisé en économie expérientielle comportementale, de l’Université du Wyoming grâce à une bourse Fullbright.